

La traduction en français de ce document est fournie pour la convenance du lecteur uniquement. En cas de contradiction, la [version en anglais](#) prévaudra.

iCFD Limited

Avis de divulgation et de mise en garde contre les risques

iCFD Limited opérant sous le nom de marque Vestle (anciennement iFOREX) est une société d'investissement réglementée par la Cyprus Securities and Exchange Commission (numéro de licence 143/11). Cet avis vous est présenté en conformité avec les dispositions de la Loi chypriote sur la fourniture de services et d'activités d'investissement 87(I)/2017, en adéquation avec la Directive concernant les marchés d'instruments financiers du Parlement européen II (Markets in Financial Instruments Directive II – MiFID II) du Parlement et du Conseil européen, ainsi qu'avec d'autres législations et/ou exigences de régulations applicables.

1. Mise en garde contre les risques encourus

Tous les clients potentiels sont conviés à lire attentivement la divulgation et l'avertissement des risques contenus dans ce document. Il convient de noter que ce document à lui seul ne peut contenir ni expliquer tous les risques et autres aspects importants découlant des activités impliquant des instruments financiers (y compris les CFD - Contrats sur la Différence) Le but du présent avis est d'expliquer, de façon intégrée, claire, et en termes généraux, la nature des risques encourus quand on traite des instruments financiers.

Le client ne devrait se livrer, directement ou indirectement, à des investissements dans les instruments financiers que lorsqu'il connaît et comprend les risques inhérents à chacun des instruments financiers. Vestle ne fournira au client aucun conseil en investissement relatif à tout investissement ou toute transaction d'investissement potentielle ou tout instrument financier, ni ne fera aucune sorte de recommandation d'investissement. Ainsi, avant de demander l'ouverture d'un compte de trading chez Vestle et de passer un ordre, le client devrait sérieusement évaluer si les investissements sur un instrument financier spécifique lui convient, en prenant en compte les circonstances et ses ressources financières. Dans le cas où le client ne comprend pas les risques impliqués, il devrait consulter un conseiller financier indépendant et demander son avis. Si le client ne comprend toujours pas les risques liés au trading d'instruments financiers, il devrait s'abstenir de trader.

Le client doit comprendre que l'achat et/ou la vente de tout instrument financier entraîne un risque élevé de subir des pertes et des dommages, et il doit être disposé à encourir ces risques.

2. Risques généraux

Le client est averti des risques suivants:

- (a) Vestle ne saurait garantir le capital initial du portefeuille du client, sa valeur ou tout l'argent investi dans tout instrument financier.
- (b) Le client doit accepter que, en dépit de toute information pouvant être fournie par Vestle, la valeur d'un investissement dans des instruments financiers peut fluctuer à la hausse ou à la baisse, et accepte également la probabilité que tout investissement peut perdre toute sa valeur.

- (c) Les informations sur les performances antérieures d'un instrument financier ne garantissent en aucune façon ses performances actuelles et / ou futures. L'utilisation de données historiques ne constitue pas une prévision sûre et contraignante en ce qui concerne les performances actuelles et / ou futures des instruments financiers auxquels ladite information se réfère.
- (d) Le client est, par la présente, avisé que les transactions effectuées par l'intermédiaire des services fournis par Vestle peuvent être de nature spéculative. Des pertes importantes peuvent se produire dans une période de temps courte.
- (e) Certains instruments financiers peuvent ne pas devenir immédiatement liquides, par exemple, en raison d'une demande réduite, et dans ces cas, le client peut ne pas avoir la possibilité de vendre ces Instruments financiers, ou d'obtenir facilement des informations sur leur valeur et/ou sur l'ampleur des risques associés.
- (f) Lorsqu'un instrument financier est tradé dans une devise autre que celle du pays de résidence du client, les fluctuations des taux de change peuvent avoir un effet négatif sur sa valeur, son prix et ses performances.
- (g) Les instruments financiers de marchés étrangers peuvent comporter des risques différents et/ou plus grands que les risques habituels du marché dans le pays de résidence du client. La perspective de profits ou de pertes sur des transactions effectuées sur des marchés étrangers est également affectée par les fluctuations des taux de change.
- (h) Les instruments financiers dérivés (tels que les options, futures, les forwards, les swaps, les CFD, les NDF) peuvent être des instruments « spots » non livrables offrant la possibilité de faire des profits sur les variations des taux de change de devises, des prix des commodités, des indices boursiers ou des prix d'actions, appelés 'les instruments sous-jacents'. La valeur de l'instrument financier dérivé peut être directement affectée par le prix de l'instrument sous-jacent correspondant.
- (i) Le client ne devrait pas acheter un instrument financier dérivé à moins d'être disposé à prendre le risque de perdre la totalité de son investissement ainsi que toutes les commissions et autres frais engagés.
- (j) La possibilité de l'insolvabilité d'Vestle et/ou d'une banque et/ou d'un courtier utilisé par Vestle pour effectuer ses transactions peut entraîner la fermeture des positions du client contre sa volonté.
- (k) L'exécution d'un ordre peut s'avérer être difficile, voire impossible dans certaines conditions de marché.
- (l) Une banque ou un courtier par l'intermédiaire duquel Vestle peut traiter pourrait avoir des intérêts contraires à ceux du client.
- (m) L'attention du client est expressément attirée sur le cas de devises tradées de manière irrégulière ou rarement : il ne peut pas être certain qu'elles seront cotées à tout moment, et il peut être difficile d'effectuer des transactions au prix coté en raison de l'absence d'une contrepartie.
- (n) Les risques associés aux transactions sur devises ne sont pas éliminés par les trading en ligne, quelle que soit la facilité ou l'efficacité de ce mode de trading.
- (o) Il peut y avoir certaines situations, mouvements ou conditions durant le week-end, en début de semaine ou durant la journée, notamment après l'annonce de données macro-économiques importantes ou de nouvelles économiques ou politiques, pour lesquels le marché des devises ouvre avec des niveaux de prix

considérablement différents de ceux pratiqués précédemment. Dans ce cas, il existe un risque significatif que des ordres ayant été émis pour protéger des positions ouvertes ou pour ouvrir de nouvelles positions soient exécutés à des prix considérablement différents de ceux définis.

- (p) Les transactions du client sur des instruments financiers peuvent être ou devenir assujetties à l'impôt et/ou toute autre obligation, par exemple en raison de changements dans la législation ou de changements des circonstances personnelles du client. Vestle ne garantit pas qu'aucun impôt et/ou autre droit de timbre ne soient dus. Le client est responsable des impôts et/ou de toute autre obligation qui peuvent s'accumuler à l'égard de ses transactions.
- (q) Avant que le client ne commence à réaliser des transactions, il devrait obtenir des détails de toutes les commissions et autres coûts auxquels il sera assujetti. Si des frais ne sont pas exprimés en termes monétaires (p. ex. un spread), le client doit demander une explication par écrit, y compris des exemples appropriés, afin d'en établir la valeur en termes monétaires spécifiques.
- (r) Vestle peut être tenu de détenir les fonds du client dans un compte séparé des autres clients et des fonds d'Vestle, conformément aux réglementations en vigueur, mais cela pourrait ne pas assurer une protection complète.

Avis de divulgation et de mise en garde contre les risques associés aux transactions sur les CFD

1. Risques spécifiques associés aux opérations sur les CFD

Tous les clients souhaitant investir sur des Contrats pour la différence (Contracts for Difference – CFD) sont conviés à lire attentivement ce document. Cependant, il convient de noter que ce document à lui seul ne peut contenir ni expliquer tous les risques et autres aspects importants découlants de l'activité de trading sur les CFD. Le client doit être conscient de tous les risques associés au trading sur marge, et solliciter l'avis et la consultation d'un conseiller financier indépendant en cas de doute. Vestle ne fournit pas de tels conseils. Si le client ne comprend pas les risques impliqués dans le trading sur CFD, il devrait s'abstenir de trader.

Il convient de souligner que pour une part importante du public, le trading sur les CFD n'est pas approprié. Le client ne doit pas s'engager directement ou indirectement dans des opérations sur les CFD à moins qu'il connaisse et comprenne les caractéristiques des risques impliqués, et qu'il soit conscient de la possibilité de perdre la totalité des fonds investis.

Le client est averti des risques suivants:

- (a) Les CFD sont des instruments financiers dérivés dont le prix est dérivé du prix de l'instrument sous-jacent auquel le CFD se réfère (par exemple des devises, des matières premières, des actions, des métaux, des indices financiers, etc...). Les instruments financiers dérivés et les marchés connexes peuvent être extrêmement instables. Les prix des CFD et de l'instrument sous-jacent peuvent varier rapidement et dans des proportions importantes, et peuvent refléter des événements imprévisibles ou des changements de conditions, dont aucun ne peut être contrôlé par le client ou Vestle. Sous certaines conditions du marché, il peut être impossible d'exécuter un ordre d'un client à un prix défini, menant à des pertes. Les prix des CFD sont influencés par, notamment, l'évolution de l'offre et de la demande, les politiques et les programmes gouvernementaux, agricoles, commerciaux et économiques, les événements politiques et économiques, nationaux et internationaux et les caractéristiques psychologiques dominantes sur les marchés pertinents.
- (b) Certains des instruments sous-jacents aux CFD peuvent ne pas devenir liquides immédiatement, suite à la réduction de la demande pour l'instrument sous-jacent, et le client peut ne pas être en mesure d'obtenir les informations sur leur valeur ou sur l'ampleur des risques associés.
- (c) Le trading de CFD est spéculatif et implique un degré de risque élevé, en particulier parce qu'il sera réalisé en utilisant une marge (qui couvre seulement un faible pourcentage de la valeur de l'actif sous-jacent négocié). Par conséquent, même de petits changements de prix sur les actifs/produits sous-jacents des CFD peuvent entraîner des pertes considérables. Vous devez être conscient qu'en tradant sur des CFD ou le Forex, vous risquez de perdre la marge maintenue chez Vestle servant de collatéral pour ouvrir et maintenir votre position de trading.
- (d) Par conséquent, le trading sur le Forex et les CFD ne conviennent qu'aux personnes qui : a) comprennent et sont prêtes à assumer les risques économiques, juridiques et autres impliqués ; et (b) sont financièrement en mesure d'assumer la perte de la marge initiale ou de tout fond additionnel transféré chez Vestle pour maintenir leurs positions.
- (e) Lorsque vous vous engagez dans le trading de CFD, vous placez une transaction en relation aux mouvements des prix fixés par Vestle. Les prix qui vous sont cotés par Vestle comprendront un spread, un taux de marque

Vestle is the trading name of iCFD Limited, authorized and regulated by CySEC under license # 143/11.

Corner of Agiou Andreou & Venizelou Streets, Vashiotis Agiou Andreou Building,
Second Floor, P.O.B. 54216, Limassol, Cyprus

Tel: +35725204600 | Fax: +35725204607 | www.vestle.com

(mark-up ou mark-down) par rapport aux prix qu' Vestle peut ou s'attend à recevoir s'il devait couvrir les opérations faites avec vous par une opération sur le marché interbancaire ou avec une autre contrepartie. Soyez avisé que l'incidence totale des écarts (spreads) peut être importante par rapport à la taille de la marge que vous affichez, et peut rendre plus difficile la réalisation d'un profit. Vous devriez soigneusement considérer l'effet des spreads, des mark-up et des mark-down sur votre capacité à tirer profit de votre trading.

- (f) Le « levier » ou « effet de levier » disponible dans le trading de CFD et de Forex spot (c'est-à-dire les fonds qu' Vestle exige que vous fournissiez quand une position est ouverte par rapport à la taille notionnelle de la transaction que vous pouvez ouvrir) signifie qu'un petit dépôt de marge peut entraîner d'importantes pertes ou gains. Cela signifie également qu'un mouvement relativement faible peut entraîner des mouvements proportionnellement beaucoup plus importants de l'ampleur de la perte ou du gain. Cela peut donc être avantageux ou désavantageux.
- (g) Vous risquez de perdre tous les fonds déposés comme marge chez Vestle. Le fait de passer certains ordres (par exemple des ordres « Stop-Loss » ou « limites »), ou la limite de fermeture obligatoire définie par Vestle selon le paragraphe (k) ci-dessous, qui visent à limiter les pertes à certains montants, ne peuvent pas toujours être efficaces, parce que les conditions du marché, des écarts de prix du marché, ou des limitations technologiques peuvent rendre impossible l'exécution de ces ordres, ou l'exécution de ces ordres au prix spécifié. Veuillez également noter que pour tous les ordres, vous pouvez subir une perte (que votre ordre est destiné à limiter) sur une période de temps courte. Dans d'autres cas, l'exécution d'un ordre de Stop-Loss peut être pire que le prix prédéfini et les pertes nettes réalisées peuvent être plus importantes que prévues.
- (h) Vous reconnaissez et acceptez sans réserve que, indépendamment de toute information qui peut être offerte par Vestle, la valeur de tout investissement dans des instruments financiers peut fluctuer à la hausse ou à la baisse et qu'il est même possible que vous risquiez de perdre tout l'argent que vous avez déposé.
- (i) Vous devez payer à Vestle pour toutes les pertes que vous avez subies ainsi que tous les autres montants payables en vertu des Termes et conditions de trading sur CFD. Si vous décidez de vous engager dans le trading de CFD et/ou de Forex, vous devez accepter ce degré de risque.
- (j) Les opérations relatives aux CFD ont un passif éventuel et le client doit être conscient des implications, en particulier par rapport aux exigences de marge d' Vestle. Les clients sont tenus de déposer des fonds sur leur compte de trading afin d'ouvrir une position. L'exigence de marge dépendra de l'instrument sous-jacent au CFD. Les exigences de marge peuvent être fixes ou calculées à partir du prix actuel de l'instrument sous-jacent, et peuvent être trouvées sur le site web d' Vestle.
- (k) Si le capital de marge est insuffisant pour maintenir les positions actuelles ouvertes, des fonds supplémentaires pourraient être demandés au client, qui devra les déposer rapidement, ou réduire l'exposition. L'omission de le faire dans le temps requis peut entraîner la liquidation des positions à perte, et le client sera responsable de tout déficit qui en résulterait. Pour ce qui est des transactions sur CFD, Vestle a le droit discrétionnaire de fermer automatiquement une ou plusieurs transactions aux prix du marché si le niveau de marge tombe à un niveau égal à, ou en-dessous de, 50% de la marge utilisée.
- (l) Les transactions sur CFD ne sont pas lancées sur un marché d'échange reconnu ou désigné, mais par le biais des systèmes de trading d' Vestle, et pour lesquels l'exécution est effectuée par Vestle. Par conséquent, cela peut exposer le client à de plus grands risques par rapport aux opérations boursières. Alors que certains

marchés hors-bourse sont très liquides, les transactions sur dérivés hors-bourse ou non transférables peuvent présenter un risque plus important que l'investissement dans des dérivés cotés en bourse, puisque qu'il n'y a pas de marché boursier pour clôturer une position ouverte. Il peut être impossible de liquider une position existante, d'évaluer la valeur de la position découlant d'une transaction hors-bourse ou d'évaluer l'exposition au risque. Les cours de vente ou d'achat ne nécessitent pas d'être cotés et, même lorsqu'ils le sont, ils le seront selon la contrepartie de ces instruments et par conséquent, il peut être difficile d'établir ce qu'est un juste prix.

- (m) Vous ne pouvez réaliser avec Vestle que des opérations de trading sur CFD et/ou Forex sur des devises, des commodités et des indices financiers qui sont proposés par Vestle. Vestle ne s'engage pas à continuer de proposer tous ces indices, devises et/ou commodités. Les marchés (et ses prix) proposés par Vestle sont dérivés des prix sous-jacents sur le marché interbancaire ou autres marchés reconnus pour ces devises et/ou commodités. Vestle n'a aucun contrôle sur les mouvements des prix sous-jacents qui peuvent être instables et imprévisibles. Ces mouvements affecteront les prix proposés par Vestle, si vous pouvez ou non ouvrir ou fermer une position, et le prix auquel vous pouvez faire.
- (n) Vestle peut avoir accès à des informations qui ne vous sont disponibles, peut avoir acquis des positions de trading à des prix qui ne vous sont pas disponibles, et peut avoir des intérêts différents des vôtres. Vestle n'a aucune obligation de vous fournir des informations de marché ou autres qu'il possède, ni de modifier ou de s'abstenir de réaliser sa propre activité de trading.
- (o) Vestle ne garantit et ne peut garantir en tout temps le capital initial de votre portefeuille ou sa valeur ou tout argent investi dans tout instrument financier.
- (p) Toute information de performance antérieure d'un CFD ou de n'importe quel actif sous-jacent d'un CFD ne garantit pas son rendement actuel et/ou futur. L'utilisation de données historiques ne constitue pas une prévision sûre ou contraignante de la performance future des CFD auquel l'information se rapporte.
- (q) Certains CFD peuvent ne pas devenir immédiatement liquides et par conséquent il se peut que vous ne soyez pas en mesure de les vendre ou d'obtenir facilement des informations sur leur valeur ou l'ampleur des risques associés.

Risques particuliers associés aux transactions de CFD sur cryptodevises

Tout client souhaitant investir dans des CFD sur cryptodevises devrait lire attentivement ce document. Le trading de CFD sur cryptodevises implique des risques importants, en plus des risques généraux associés aux transactions de CFD :

- (a) Les prix des cryptodevises et ceux des CFD basés sur ces prix sont extrêmement volatils, peuvent fluctuer énormément et rapidement, indépendamment des conditions générales du marché, et peuvent entraîner la perte de tout le capital investi en un laps de temps court.
- (b) Les CFD sur cryptodevises ne sont pas adaptés et/ou appropriés à tous les clients. De tels produits sont très complexes, extrêmement risqués et hautement spéculatifs, et par conséquent les clients doivent toujours s'assurer d'être pleinement conscients et de comprendre leurs caractéristiques spécifiques et leurs risques. Les clients ne devraient pas trader sur de tels produits s'ils n'ont pas les connaissances et l'expertise nécessaire, ou s'ils ne peuvent pas endurer la perte de l'entièreté du montant qu'ils ont investi.
- (c) Le trading de CFD sur cryptodevises implique des frais de financement de transactions au-delà d'une journée. Pour plus d'informations, veuillez visiter la [page des conditions de trading](#) de Vestle.
- (d) Il est entendu que les informations de ce document ne peuvent divulguer ou expliquer tous les risques et autres aspects significatifs associés au trading de CFD sur cryptodevises. Le client devrait être conscient de tous les risques associés au trading sur de tels produits, et en cas de doute, il devrait consulter et demander l'avis d'un conseiller financier indépendant. Vestle ne fournit pas de tels conseils. Si le client ne comprend pas les risques associés au trading de CFD sur cryptodevises, il devrait s'abstenir de trader.

Divulcation des risques supplémentaires

1. Risques de tiers

- (a) Vestle peut transférer l'argent du client au maintien ou au contrôle d'un tiers (par exemple une banque) afin d'affecter une transaction par l'intermédiaire de ou avec cette personne ou pour satisfaire l'obligation du client de fournir un collatéral (par exemple une exigence initiale de marge) relatif à une transaction. Vestle ne porte aucune responsabilité en ce qui concerne les actes ou omissions d'un tiers à qui elle aura transféré l'argent du client.
- (b) Le tiers auquel Vestle transférera l'argent peut détenir cet argent dans un compte omnibus et il est possible qu'on ne puisse le séparer de l'argent du client ou de l'argent de la tierce partie. En cas d'insolvabilité ou de toute autre procédure analogue par rapport à ce tiers, Vestle pourrait n'avoir qu'une créance non garantie contre le tiers au nom du client, et le client sera exposé au risque que l'argent reçu de la tierce partie par Vestle soit insuffisant pour satisfaire les revendications du client à l'égard du compte en question. Vestle décline toute responsabilité pour les pertes qui en résulteraient.
- (c) L'argent des clients pourrait être détenu à l'extérieur de la Zone économique européenne et peut être soumis à la législation d'une juridiction de ce territoire. Les droits des clients peuvent donc varier en conséquence.
- (d) Vestle peut déposer l'argent du client auprès d'un dépositaire qui peut lui-même avoir un intérêt en matière de sécurité, de privilège ou d'un droit de compensation en relation avec cet argent.
- (e) La société peut traiter avec une banque ou un courtier ayant des intérêts contraires à ceux du client.

2. Frais et taxes

- (a) Il existe un risque que les transactions du client sur des instruments financiers soient ou deviennent assujetties à l'impôt ou toute autre taxe du fait de changements dans la législation ou dans sa situation personnelle. Vestle ne garantit pas que le client ne soit pas soumis à l'impôt et/ou à toute autre obligation. Le client est informé qu'il est responsable de tous les impôts et/ou de tout autre coût découlant de ses transactions.
- (b) Vestle recommande vivement au client d'obtenir les détails de toutes les commissions et autres frais dont il sera responsable avant de commencer à trader. Dans le cas de coûts qui ne sont pas exprimés en termes monétaires (par exemple exprimés comme un « spread » de trading), le client doit demander une explication écrite, incluant des exemples pertinents, afin de s'assurer qu'il est pleinement informé de ce que ces frais sont susceptibles de représenter en termes monétaires.
- (c) Vestle recommande vivement au client d'obtenir les détails de toutes les commissions et autres frais dont il sera responsable avant de commencer à trader et qui peuvent être consultés sur le site web d' Vestle. Certains frais peuvent ne pas être exprimés en termes monétaire, par exemple comme le « spread » de trading.

3. Les risques techniques

- (a) Lorsque le client effectue des opérations sur un système électronique, il s'expose à des risques associés au système, y compris une panne de matériel et de logiciels (Internet / Serveurs). Une défaillance du système pourrait avoir pour conséquence que son ordre ne soit pas exécuté conformément à ses instructions ou ne soit pas exécuté du tout. Vestle décline toute responsabilité dans le cas d'une telle défaillance.
- (b) Le client est responsable pour les risques de pertes financières qui pourraient être causées par une défaillance du système d'information, de communication, électronique ou d'autres systèmes.
- (c) Dans le cas où des tiers sont autorisés à avoir accès à l'information, telle que les adresses électroniques, les communications électroniques et des données personnelles, Vestle n'est aucunement responsable lorsque les informations ci-dessus sont transmises entre Vestle ou toute autre partie, en utilisant Internet ou tout autre moyen de communication (réseau, téléphone ou tout autre moyen électronique).
- (d) Le client reconnaît que les informations non cryptées transmises par e-mail ne sont pas protégées des accès non autorisés.
- (e) En période de flux excessif de transactions, le client peut avoir des difficultés à communiquer par téléphone ou à se connecter à la plateforme de trading, en particulier dans le cas de « Marché Rapide » (par exemple, lorsque des indicateurs macroéconomiques clés sont publiés).
- (f) Le client reconnaît qu'Internet peut être soumis à des événements qui peuvent affecter son accès au site web d' Vestle et/ou au système de trading, y compris, mais sans s'y limiter, des interruptions ou des pannes de transmission complètes, des défaillances de logiciels et de matériels, et la déconnexion d'Internet. Vestle n'est pas responsable des dommages ou des pertes résultant de ces événements qui sont hors de son contrôle, ou pour toutes autres pertes, coûts, responsabilités ou frais (y compris, sans limitation, la perte de profits) qui pourraient résulter de l'incapacité du client à accéder au site web d'Vestle et/ou au système de trading, du retard dans la transmission des ordres ou de l'échec de l'envoi des ordres.
- (g) Vestle n'est pas un fournisseur de services Internet et ne peut être tenu responsable de ne pas remplir toute obligation envers ses clients en raison de défaillances de connexion Internet ou du réseau électrique publique, ou pour cause de piratage informatique.
- (h) Le client est mis en garde que lors de transactions sur une plateforme électronique, il assume le risque de perte financière qui peut être la conséquence, entre autres, de:
- La panne de son matériel, du logiciel et de la mauvaise qualité de la connexion;
 - La panne de matériel ou de logiciel (d' Vestle ou du client), ou de la mauvaise utilisation du matériel ou du logiciel;
 - Du mauvais fonctionnement de l'équipement du client;
 - Mauvais réglage du terminal du client;
 - Défaut de mise à jour du terminal du client.

- (i) Dans le cadre de l'utilisation des équipements informatiques, des données informatiques et des réseaux de communication vocale, le client assume, entre autres, les risques suivants, et Vestle n'a aucune responsabilité de toute perte résultant:
- De la coupure de courant de l'équipement du client, du fournisseur ou de l'opérateur de communication (y compris la communication vocale) au service du client.
 - Des dégâts physiques (ou de la destruction) des canaux de communication utilisés pour relier le client et l'opérateur de communication, le fournisseur et le serveur de la plate-forme de trading ou d'information du client.
 - De la panne (ou de la qualité inacceptable) de la communication via les canaux utilisés par le client ou par le prestataire ou l'opérateur de communication (y compris la communication vocale) qui fournit les services au client.
 - Des paramètres incorrects ou incompatibles avec les exigences de fonctionnement du terminal client.
 - Du retard de la mise à jour du terminal client.
 - Du risque de mauvaise communication en essayant de joindre un employé du service de courtier d'Vestle lorsque le client effectue des transactions via téléphone (fixe ou cellulaire), en raison de problèmes de qualité de lignes et de surcharges des canaux de communication.
 - De l'utilisation de canaux de communication, de matériel informatique ou de logiciels, générant le risque de non-réception d'un message (inclus des textes) envoyé par Vestle au client. De l'entrave au trading par téléphone qui peut être restreint dû aux surcharges de connexion.
 - De l'entrave au trading par téléphone qui peut être restreint dû aux surcharges de connexion.
 - Du dysfonctionnement ou du non-fonctionnement de la plate-forme qui peut comprendre également le terminal client.
 - De la panne (ou de la qualité inacceptable) de la communication via les canaux utilisés par Vestle, en particulier des dommages physiques (destruction) provenant des canaux de communication de tiers.

4. Plateforme de trading

Le client reconnaît que la seule source fiable de cotation est celle du serveur avec ses mises à jour en temps réel. Le client est averti que les cotations provenant de son terminal ne sont pas une source d'information fiable, car la connexion entre le terminal du client et le serveur peut être perturbée à un moment donné, et certaines des cotations peuvent tout simplement ne pas parvenir au terminal du client.

Le client prend note que lorsqu'il envoie son ordre d'exécution / de modification / de suppression ou son ordre de fermeture ou d'ouverture de position, l'instruction, qui a été envoyée au serveur, ne pourra pas être annulée.

5. Cas d'événements de force majeure

En cas d'événements de force majeure, le client doit accepter le risque de perte financière.

6. Insolvabilité

L'insolvabilité ou la défaillance d' Vestle peut conduire à ce que des positions soient liquidées ou fermées sans le consentement du client. Dans certaines circonstances, le client ne pourra pas récupérer les biens qu'il a actuellement déposés en tant que collatéral, et il peut avoir à accepter tout paiement disponible en espèces.

7. Devises étrangères

Lorsqu'un instrument financier est tradé dans une devise autre que celle du pays de résidence du client, toute modification des taux de change peut avoir un effet négatif sur sa valeur, son prix et ses performances, et peut conduire à des pertes pour le client.

Pour toute question ou complément d'information, n'hésitez pas à contacter notre équipe de service clientèle sur cs@vestle.com.

iCFD Limited

iCFD Limited
Risk Disclosure and Warnings Notice

iCFD Limited operating under the brand name 'Vestle' (formerly known as "iFOREX"), is an investment firm regulated by the Cyprus Securities and Exchange Commission (license number 143/11). This notice is provided to you in accordance with the provisions of the Cypriot Law for the Provision of Investment Services and Activities 87(I)/2017, in accordance with the Markets in Financial Instrument Directive II (MiFID II) of the European Parliament and Council and other applicable legislation and/or regulatory requirements.

1. Risk Warning

All prospective Clients should read carefully the following risk disclosure and warnings contained in this document. However it is noted that this document cannot and does not disclose or explain all of the risks and other significant aspects involved in dealing in Financial Instruments (including CFDs). The notice was designed to explain in general terms the nature of the risks involved when dealing in Financial Instruments on a fair and non-misleading basis.

The Client should not engage in any investment directly or indirectly in Financial Instruments unless he knows and understands the risks involved for each one of the Financial Instruments. Vestle will not provide the Client with any investment advice relating to investments or possible transactions in investments or in Financial Instruments or make investment recommendations of any kind. So, prior to applying for a trading account with Vestle, or making an order the Client should consider carefully whether investing in a specific Financial Instrument is suitable for him in the light of his circumstances and financial resources. If the Client does not understand the risks involved he should seek advice and consultation from an independent financial advisor. If the Client still does not understand the risks involved in trading in any Financial Instruments, he should not trade at all.

The Client should acknowledge that he runs a great risk of incurring losses and damages as a result of the purchase and/or sale of any Financial Instrument and accept that he is willing to undertake this risk.

2. General Risks

The Client is warned of the following risks:

- (a) Vestle does not and cannot guarantee the initial capital of the Client's portfolio or its value or any money invested in any Financial Instrument.
- (b) The Client should acknowledge that, regardless of any information which may be offered by Vestle, the value of any investment in Financial Instruments may fluctuate downwards or upwards and it is even probable that the investment may become of no value.
- (c) Information of the previous performance of a Financial Instrument does not guarantee its current and/or future performance. The use of historical data does not constitute a binding or safe forecast as to the corresponding future performance of the Financial Instruments to which the said information refers.
- (d) The Client is hereby advised that the transactions undertaken through the dealing services of Vestle may be of a speculative nature. Large losses may occur in a short period of time.

- (e) Some Financial Instruments may not become immediately liquid as a result for example of reduced demand and the Client may not be in a position to sell them or easily obtain information on the value of these Financial Instruments or the extent of the associated risks.
- (f) When a Financial Instrument is traded in a currency other than the currency of the Client's country of residence, any changes in the exchange rates may have a negative effect on its value, price and performance.
- (g) A Financial Instrument on foreign markets may entail risks different to the usual risks of the markets in the Client's country of residence. In some cases, these risks may be greater. The prospect of profit or loss from transactions on foreign markets is also affected by exchange rate fluctuations.
- (h) A Derivative Financial Instrument (i.e. option, future, forward, swap, CFD, NDF) may be a non delivery spot transaction giving an opportunity to make profit on changes in currency rates, commodity, stock market indices or share prices called the underlying instrument. The value of the Derivative Financial Instrument may be directly affected by the price of the relevant underlying instrument.
- (i) The Client must not purchase a Derivative Financial Instrument unless he is willing to undertake the risks of loosing entirely all the money which he has invested and also any additional commissions and other expenses incurred.
- (j) The insolvency of Vestle or of a Bank or Broker used by Vestle to effect its transactions may lead to the Client's positions being closed out against his wishes.
- (k) Under certain market conditions it may be difficult or impossible to execute an order.
- (l) A Bank or Broker through whom Vestle may deal with could have interests contrary to the Client's interests.
- (m) The Client's attention is expressly drawn to currencies traded so irregularly or infrequently that it cannot be certain that a price will be quoted at all times or that it may be difficult to effect transactions at a price which may be quoted owing to the absence of a counter party.
- (n) Trading on-line, no matter how convenient or efficient, does not necessarily reduce risks associated with currency trading.
- (o) There may be situations, movements and/or conditions occurring at weekend, in the beginning of week or intra-day after release of significant macroeconomic figures, economic or political news that make currency markets to open with price levels that may substantially differ from previous prices. In this case, there exists a significant risk that orders issued to protect open positions and open new positions may be executed at prices significantly different from those designated.
- (p) There is a risk that the Client's trades in Financial Instruments may be or become subject to tax and/or any other duty for example because of changes in legislation or his personal circumstances. Vestle does not warrant that no tax and/or any other stamp duty will be payable. The Client should be responsible for any taxes and/or any other duty which may accrue in respect of his trades.
- (q) Before the Client begins to trade, he should obtain details of all commissions and other charges for which the Client will be liable. If any charges are not expressed in money terms (but for example as a dealing spread),

the Client should ask for a written explanation, including appropriate examples, to establish what such charges are likely to mean in specific money terms.

- (r) Vestle may be required to hold the Client's money in an account that is segregated from other clients and Vestle's money in accordance with current regulations, but this may not afford complete protection.

Risk Disclosure and Warnings Notice relating to Transactions in CFDs

1. Risks Particularly Associated with Transactions in CFDs

All Clients wishing to invest in Contracts for Differences (CFDs) should carefully read this document. However, it is noted that the information in this document cannot and do not disclose or explain all of the risks and other significant aspects involved in dealing in CFDs. The Client should be aware of all the risks associated with trading on margin, and seek advice and consultation from an independent financial advisor if he/she has any doubts. Vestle does not provide such advice. If the Client does not understand the risks involved in trading in CFDs, he/she should not trade at all.

It is emphasized that for many members of the public dealings in CFDs will not be appropriate. The Client should not engage in any dealings directly or indirectly in CFDs unless he/she knows and understands the features risks involved in them and that he/she may lose entirely all of his/she's money.

The Client is warned of the following risks:

- (a) CFDs are derivative financial instruments, where their price is derived from the price of the underlying instrument to which the CFDs refer (for example currency, commodities, stocks, metals, indices etc). Derivative financial instruments and related markets can be highly volatile. The prices of CFDs and the underlying instrument may fluctuate rapidly and over wide ranges and may reflect unforeseeable events or changes in conditions, none of which can be controlled by the Client or Vestle. Under certain market conditions it may be impossible for a Client's order to be executed at declared price leading to losses. The prices of CFDs will be influenced by, amongst other things, changing supply and demand relationships, governmental, agricultural, commercial and trade programs and policies, national and international political and economic events and the prevailing psychological characteristics of the relevant market place.
- (b) Some of the CFDs underlying instruments may not become immediately liquid as a result of reduced demand for the underlying instrument and Client may not be able to obtain the information on the value of these or the extent of the associated risks.
- (c) Trading in CFDs is speculative and involves a high degree of risk. In particular because it will be conducted using a margin (which covers only a small percentage of the value of the underlying asset being traded), as such, even small price changes in the underlying assets/products of CFDs can result in significant losses. You should be aware that by trading with CFDs and forex you may lose the margin held at Vestle that serves for the purposes of collateral for opening and maintaining your trading positions.
- (d) Therefore, trading in forex and CFDs is appropriate only for persons who: (I) understand and are willing to assume the economic, legal and other risks involved in such transactions; and (II) are financially able to withstand losses of their initial margin funds and any additional funds transferred to Vestle to maintain their positions.
- (e) When you engage in CFDs trading you are placing a trade in relation to movements of prices set by Vestle. Prices quoted to you by Vestle will include a spread, mark-up, or mark-down when compared to prices that Vestle may receive or expect to receive if it were to cover transactions with you by a trade in the interbank market or with another counterparty. Be advised that the total impact of spreads may be significant in relation to the size of the margin you post and may make it more difficult for you to realize a profit from your trading.

Vestle is the trading name of iCFD Limited, authorized and regulated by CySEC under license # 143/11.

Corner of Agiou Andreou & Venizelou Streets, Vashiotis Agiou Andreou Building,
Second Floor, P.O.B. 54216, Limassol, Cyprus

Tel: +35725204600 | Fax: +35725204607 | www.vestle.com

You should carefully consider the effect of spreads, mark-ups, or mark-downs on your ability to profit from trading.

- (f) The “gearing” or “leverage” available in CFDs and spot forex trading (i.e. the funds Vestle requires you to provide when a position is opened compared to the notional size of trade you can enter into) means that a small margin deposit can lead to large losses as well as gains. It also means that a relatively small movement can lead to a proportionately much larger movement in the size of any loss or profit which can work against you as well as for you.
- (g) You may lose all amounts you deposit with Vestle as margin. The placing of certain orders (e.g. “stop-loss” or “limit” orders) and the compulsory stop out limit offered by Vestle as per paragraph (k) below, that are intended to limit losses to certain amounts may not always be effective because market conditions, gaps in market prices or technological limitations may make it impossible to execute such orders, or to execute such orders at the declared price. Please also note that for all orders you may sustain the loss (which your order is intended to limit) in a short period of time. In other cases the execution of a Stop Loss Order may be worse than its stipulated price and the realized losses can be larger than expected.
- (h) You unreservedly acknowledge and accept that, regardless of any information which may be offered by Vestle, the value of any investment in financial instruments may fluctuate downwards or upwards and it is even probable that you may lose all the money that you deposited.
- (i) You have to pay to Vestle all losses you sustain as well as all other amounts payable under the terms and conditions for CFDs trading. If you decide to engage in CFDs and/or forex trading, you must accept this degree of risk.
- (j) CFDs Transactions have a contingent liability, and the Client should be aware of the implications of this in particular the margining requirements of Vestle. Clients are required to deposit funds in their trading account in order to open a position. The Margin requirement will depend on the underlying instrument of the CFDs. Margin requirements can be fixed or calculated from current price of the underlying instrument, it can be found on the website of Vestle.
- (k) Should the margin capital be insufficient to hold current positions open, the Client may be asked to deposit additional funds at short notice or reduce exposure. Failure to do so in the time required may result in the liquidation of positions at a loss and the Client will be liable for any resulting deficit. With regards to transactions in CFDs, Vestle has the discretionary right to automatically close one or more positions at market prices if equity reaches a level equal to or below 50% of the used margin.
- (l) Transactions in CFDs are not undertaken on a recognized or designated investment exchange but they are undertaken through Vestle’s trading systems whereby execution is effected via Vestle and, accordingly, they may expose the Client to greater risks than exchange transactions. While some off-exchange markets are highly liquid, transactions in off-exchange or non transferable derivatives may involve greater risk than investing in on-exchange derivatives because there is no exchange market on which to close out an Open Position. It may be impossible to liquidate an existing position, to assess the value of the position arising from an off-exchange transaction or to assess the exposure to risk. Bid prices and Ask prices need not be quoted, and, even where they are, they will be established by the counterparty in these instruments and consequently it may be difficult to establish what is a fair price.

Vestle is the trading name of iCFD Limited, authorized and regulated by CySEC under license # 143/11.

Corner of Agiou Andreou & Venizelou Streets, Vashiotis Agiou Andreou Building,
Second Floor, P.O.B. 54216, Limassol, Cyprus

Tel: +35725204600 | Fax: +35725204607 | www.vestle.com

- (m) You can only engage in CFDs and/or forex trading with Vestle in currencies, commodities and indexes that are offered by Vestle. Vestle does not undertake to continue to offer all such currencies, indexes and/or commodities. The markets Vestle offers (and its prices) are derived from underlying prices quoted in the interbank market or other recognized markets for such currencies and/or commodities. Vestle has no control over movements in the underlying prices which may be volatile and unpredictable. Those movements will affect Vestle's prices, whether or not you can open or close a position and the price at which you can do so.
- (n) Vestle may have access to information that is not available to you, may have acquired trading positions at prices that are not available to you, and may have interests different from your interests. Vestle does not undertake any obligation to provide you with market or other information we possess, nor to alter or refrain from our own trading.
- (o) Vestle does not and cannot guarantee the initial capital of your portfolio or its value at any time or any money invested in any financial instrument.
- (p) Information of the previous performance of a CFD or of any underlying asset of a CFD does not guarantee its current and/or future performance. The use of historical data does not constitute a binding or safe forecast as to the corresponding future performance of the CFD to which the information refers.
- (q) Some CFDs may not become immediately liquid and as a result you may not be in a position to sell them or easily obtain information on the value of these CFDs or the extent of the associated risks.

Risks Particularly Associated with Transactions in CFDs underlined by Cryptocurrencies

All Clients wishing to invest in Cryptocurrency CFDs should carefully read this document. Trading in cryptocurrency CFDs involves significant risks, in addition to the general risks associated with transactions in CFDs:

- (a) The prices of Cryptocurrencies as well as CFDs based on such prices, are highly volatile, may fluctuate rapidly, widely, irrespective of the overall market conditions and may result in loss of all the invested capital over a short period of time.
- (b) Cryptocurrency CFDs are not suitable and/or appropriate for all clients. Such products are highly complex, extremely risky, and highly speculative and as such clients must always make sure that are fully aware and understand their specific characteristics and risks. Clients should not trade in such products if they don't have the necessary knowledge and expertise or if they cannot bear the loss of the entire invested amount.
- (c) Cryptocurrency CFDs trading involves overnight financing fees. For more details please visit Vestle's [trading conditions page](#).
- (d) It is noted that the information in this document cannot and do not disclose or explain all of the risks and other significant aspects involved in dealing in Cryptocurrency CFDs. The Client should be aware of all the risks associated with trading on such products, and seek advice and consultation from an independent financial advisor if he/she has any doubts. Vestle does not provide such advice. If the Client does not understand the risks involved in trading in cryptocurrency CFDs, he/she should not trade at all.

Additional Risk Disclosure

1. Third Party Risks

- (a) Vestle may pass money received from the Client to a third party (e.g. a bank) to hold or control in order to effect a Transaction through or with that person or to satisfy the Client's obligation to provide collateral (e.g. initial margin requirement) in respect of a Transaction. Vestle has no responsibility for any acts or omissions of any third party to whom it will pass money received from the Client.
- (b) The third party to whom Vestle will pass money may hold it in an omnibus account and it may not be possible to separate it from the Client's money, or the third party's money. In the event of the insolvency or any other analogous proceedings in relation to that third party, Vestle may only have an unsecured claim against the third party on behalf of the Client, and the Client will be exposed to the risk that the money received by Vestle from the third party is insufficient to satisfy the claims of the Client with claims in respect of the relevant account. Vestle does not accept any liability or responsibility for any resulting losses.
- (c) Client money might be held outside of the European Economic Area and may be subject to the law of a jurisdiction of that territory, and clients' rights may differ accordingly.
- (d) Vestle may deposit client money with a depository who may have a security interest, lien or right of set-off in relation to that money.
- (e) A Bank or Broker through whom the Company may deal with could have interests contrary to the Client's Interests.

2. Charges and Taxes

- (a) There is a risk that the Client's trades in Financial Instruments may be or become subject to tax and/or any other duty for example because of changes in legislation or his personal circumstances. Vestle does not warrant that no tax and/or any other stamp duty will be payable. The Client is responsible for any taxes and/or any other duty which may accrue in respect of his trades.
- (b) Before the Client begins to trade, he should obtain details of all commissions and other charges for which the Client may be liable. If any charges are not expressed in money terms (but for example as a dealing spread), the Client should ask for a written explanation, including appropriate examples, to establish what such charges are likely to mean in specific money terms.
- (c) Before the Client begins to trade, he/she should obtain details of all commissions and other charges for which the Client will be liable, which may be found on Vestle's website. Some charges may not be expressed in money terms but for example as a dealing spread.

3. Technical Risks

- (a) If the Client undertakes transactions on an electronic system, he will be exposed to risks associated with the system including the failure of hardware and software (Internet / Servers). The result of any system failure

may be that his order is either not executed according to his instructions or it is not executed at all. Vestle does not accept any liability in the case of such a failure.

- (b) The Client shall be responsible for the risks of financial losses caused by failure of information, communication, electronic or other systems.
- (c) Vestle has no responsibility if authorized third persons have access to information, including electronic addresses, electronic communication and personal data, access data when the above are transmitted between Vestle or any other party, using the internet or other network communication facilities, telephone, or any other electronic means.
- (d) The Client acknowledges that the unencrypted information transmitted by e-mail is not protected from any unauthorized access.
- (e) At times of excessive deal flow the Client may have some difficulties to be connected over the phone or the Trading Platform, especially in fast Market (for example, when key macroeconomic indicators are released).
- (f) The Client acknowledges that the internet may be subject to events which may affect his access to Vestle Website and/or Trading System, including but not limited to interruptions or transmission blackouts, software and hardware failure and internet disconnection. Vestle is not responsible for any damages or losses resulting from such events which are beyond its control or for any other losses, costs, liabilities, or expenses (including, without limitation, loss of profit) which may result from the Client's inability to access Vestle Website and/or Trading System or delay or failure in sending Orders or Transactions.
- (g) Vestle is not an Internet Service Provider and cannot be responsible for not fulfilling any obligations with its Clients because of internet connection failures or public electricity network failures or hacker attacks.
- (h) The Client is warned that when trading in an electronic platform he assumes risk of financial loss which may be a consequence of amongst other things:
 - Failure of Client's devices, software and poor quality of connection;
 - Vestle's or Client's hardware or software failure, malfunction or misuse;
 - Improper work of Client's equipment;
 - Wrong setting of Client's terminal;
 - Delayed updates of Client's terminal.
- (i) In connection with the use of computer equipment and data and voice communication networks, the Client bears the following risks amongst other risks in which cases Vestle has no liability of any resulting loss:
 - Power cut of the equipment on the side of the Client or the provider, or communication operator (including voice communication) that serves the Client.
 - Physical damage (or destruction) of the communication channels used to link the Client and provider (communication operator), provider, and the trading or information server of the Client.

- Outage (unacceptably low quality) of communication via the channels used by the Client, or the channels used by the provider, or communication operator (including voice communication) that are used by the Client.
- Wrong or inconsistent with requirements settings of the Client terminal.
- Untimely update of the Client Terminal.
- When carrying out transactions via the telephone (land or cell phone lines) voice communication, the Client runs the risk of problematic dialing, when trying to reach an employee of the broker service department of Vestle due to communication quality issues and communication channel loads.
- The use of communication channels, hardware and software, generate the risk of nonreception of a message (including text messages) by the Client from Vestle.
- Trading over the phone might be impeded by overload of connection.
- Malfunction or non-operability of the trading system (platform), which also includes the Client Terminal.
- Outage (unacceptably low quality) of communication via the channels used by Vestle, in particular physical damage (destruction) of the communication channels by third parties.

4. Trading Platform

The Client acknowledges that the only reliable source of Quotes is that of the live Server feed. Quotes in the Client terminal are not a reliable source of information, since the connection between the Client terminal and the server may be disrupted at some point and some of the quotes simply may not reach the Client terminal.

The Client acknowledges that when the Client closes the order placing/modifying/deleting window or the position opening/closing window, the instruction, which has been sent to the Server, shall not be cancelled.

5. Force Majeure Events

In case of Force Majeure Events the Client shall accept the risk of financial loss.

6. Insolvency

Vestle's insolvency or default, may lead to positions being liquidated or closed out without the Client's consent. In certain circumstances, the Client may not get back the actual assets which he lodged as collateral and he may have to accept any available payments in cash.

7. Foreign Currency

When a financial instrument traded in a currency other than the currency of the Client's country of residence, any changes in the exchange rates may have a negative effect on its value, price and performance and may lead to losses for the Client.

If there is anything you do not understand, please contact our Customer Services Team on cs@vestle.com.

iCFD Limited